

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 Retraits aux registres des représentants

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ALCANTARA MELGAR	ARIANA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2025-01-03
AMAR	LEON	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-10
BAISSA	HATIM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-10
BARBEAU	PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-06
BAZINET	MARIE-CLAUDE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-12-31
BEAUCHESNE	NANCY MARIE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-31
BEAULIEU	BÉNÉDICTE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-06
BEDARD	ANNE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-31
BÉLANGER	ISABELLE	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-01-10
BELDI EP BOUGUECHA	SABRINE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-02
BELZILE	BIANKA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-10
BENARIAC	JORIS RAPHAËL SACHA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-10
BERNARD GIROUX	EMMANUEL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-09
BLAIS-MASSÉ	TOMMY	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-03
BOISJOLI HAMEL	THOMAS	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2025-01-07
BONENFANT DUPRAS	ALEC	DESJARDINS SECURITIES INC./VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-31
BONREPAUX	DYLAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-03
BOULANGER	CATHY	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2025-01-07
BRISSON	HELENE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2024-12-31
BROUSSEAU	MARLENE MARIE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-29
CADIEUX	JOHANNE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2025-01-10
CARACASSIS	EMMANUEL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-06

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CARLONE	ALISIA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-06
CHAFI	NAOUFAL	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-08
CHAINED	STEPHANIE FRANCE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-12-31
CHALLAL	LILIA	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2025-01-06
CHAMPAGNE	AMÉLIE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-09
CURADEAU	STEVEN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2025-01-06
DE RICO	GUY	GESTION MD LIMITÉE	2024-12-31
DESCHÊNES	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-01
DJIBO	ALMIN	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-01-03
DOMINGUEZ	WESLEY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-12
DONOFRIO	ENRICO	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-08
DUMITREAN	ANDREEA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-08
EL MASRI	AHMAD	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-13
EL-AAWAR	DAYANE	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-01-06
ELLIOTT	ANDREW	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2025-01-03
FAKHRY	DINA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-08
FERNANDES	JOSHUA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-06
GADOURY	MELANIE	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2025-01-06
JOHNSTON	MARC	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2025-01-08
JULIEN	STEVE	SCOTIA CAPITAUX INC.	2025-01-01
KALUMBA	MICHAEL	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-01-03
KARKOURI	MOHAMED	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2025-01-03
LABONTÉ	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-08
LAROCHE	SAMUEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-03
MAJOR	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-06
MAKABAKAYELE	BÉNÉDICTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-06
MATTE	MARIE- FRANCE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MEZA FLORES	SAUL ALEXANDER	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2025-01-10
MILES CISINARO	ANTHONY PATRICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-10
MINIER	DOMINIQUE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-06
NGUYEN	TUYET-MAI SABRINA	PLACEMENTS CIBC INC.	2025-01-04
OLOA ZAMBO	ANICET GHISLAIN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-08
ORDONEZ	JUAN DANIEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-06
PATEL	PRAVINABEN	BMO NESBITT BURNS INC.	2025-01-06
PHAM	ALEXANDRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-06
PLANTE	ROXANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-08
POLYNICE SUFFRARD	PAUL-THORBY	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2025-01-08
POULIN	FRANÇOIS	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-31
PRIMEAU	LEONARD	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-31
RANCOURT GAGNON	MÉLISSA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-07
REJILI	HAIFA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-06
ROBIDOUX	MICHEL	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-29
SAMOUN	AMINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-06
SAVARD	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-03
SPERLAZZA	SARAH	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-05
STEFANIAK	NICOLAS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-03
ST-PIERRE	CLAUDE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2025-01-04
SYLVAIN	JEAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-07
TANNOUS	DIALA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-07
TÉTREULT	JÉRÉMY	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2025-01-03
TOSLIM	TANJIM	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-06
TRAHAN	PIERRE-LUC	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2025-01-10
TREMBLAY	BIANCA	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2025-01-09

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TREMBLAY	CLAUDIA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-12-31
TREMBLAY	SIMON	STIFEL NICOLAUS CANADA INC.	2025-01-06
TREMBLAY-GAGNÉ	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-10
TRIEU	ERIC	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2025-01-10
VEILLETTE	ALAIN C	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-12-31
YAHIA OUAHMED	CAMELIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2025-01-03
ZERDANI	SERINE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2025-01-08

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	



2b	Régime d'assurance collective
2c	Régime de rentes collectives
3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101438	BEAUDOIN, DANIEL	4A	2025-01-09
101799	BECK, KATHLEEN	4B	2024-04-25
105408	BROWN, DENIS	3A	2025-01-10
106601	CHANDONNET, SYLVIE	3B	2025-01-13
106653	CHAPUT, SYLVIE	3A	2025-01-10
107120	CHIQUELLE, LÉON	1A	2025-01-13
108461	CRÉPAULT, JOANNE	1A	2025-01-09
110085	DEVEAULT, CLAUDE	3A	2025-01-10
111716	ÉCREMENT, GUYLAINE	5A	2025-01-14
112396	FONTAINE, LUC-JULIEN	5A	2025-01-13
121117	LEMIEUX, ANNIE	4A	2025-01-09
121187	LEMIEUX, RICHARD	1A	2025-01-10
126031	PARENT, PAUL-DENIS	4A	2025-01-14
129148	ROBILLARD, JOCELYN	4A	2025-01-13
130218	SAMSON, LUC	1A	2025-01-13

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
130218	SAMSON, LUC	2A	2025-01-13
131426	ST-GERMAIN, MANON	3B	2025-01-10
132672	TOULOUSE, SYLVIE	3B	2025-01-10
134169	VÉZINA, SYLVIE	2A	2025-01-14
134169	VÉZINA, SYLVIE	1A	2025-01-14
135858	TREMBLAY, BIANCA	6A	2025-01-10
140978	COUTURE, YVES	2B	2025-01-09
146008	GROULX, NATHALIE	4A	2025-01-13
146202	YERGEAU, CARL	1A	2025-01-10
146202	YERGEAU, CARL	6A	2025-01-10
146202	YERGEAU, CARL	2A	2025-01-10
152900	DIONNE, CLÉMENCE	1A	2025-01-09
156761	GRÉGOIRE, ESTELLE	3B	2025-01-10
157810	OUELLET, GHISLAIN	4A	2025-01-14
161713	DUPUIS, MARTYN	6A	2025-01-09
177720	BOULIANNE, MARTIN	1A	2024-04-24
180517	FAUCHON, RACHEL	1A	2025-01-13
182998	BONNEAU, MARC-ANDRÉ	4A	2025-01-13
184349	ROULEAU, CLAUDE	1A	2025-01-13
187245	RIVERIN-TACHÉ, GUILLAUME	4C	2025-01-10
194486	LAJOIE PHANEUF, MATHIEU	3A	2025-01-14
194957	LANIEL, JULIEN	5A	2025-01-08
195686	DESROCHES-LÉVESQUE, ROXANNE	4A	2025-01-14
201918	DILORETO, DOMINIQUE	4B	2025-01-10
204513	GUY, MARILYNE	5A	2025-01-13
204553	AVILES VALDENEGRO, CARLOS	1B	2025-01-10
205771	MAHEUX, FRANCINE	4A	2025-01-14
207790	ABDALLAH, JAMAL	3B	2025-01-13
207905	GRAO, MAGALY	4B	2025-01-10
215561	MORIN, JEAN-CHRISTOPHE	16A	2025-01-09
216238	DOVI, ANGE MAWUSSE	4C	2025-01-08
216540	SAVADOGO, AICHA	3A	2025-01-08
216593	GRONDIN, SYLVIE	1A	2025-01-13
218745	CORFIAS, LIONEL	1A	2024-05-21
219385	PLOUFFE, SIMON	4A	2025-01-08
221222	AVALOS-FOGELBACH, STEPHANY	4B	2025-01-08
221559	THÉRIAULT, JULIE	1A	2025-01-09
221559	THÉRIAULT, JULIE	2A	2025-01-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
222677	CASAVANT BIBEAU, SIMON	1A	2024-08-01
224537	BOUCHER, STEPHANE	4B	2025-01-13
225915	CHABOT-LEVEILLE, CHARLES-ANTOINE	4B	2025-01-10
227053	PILON, FRANCINE	1A	2025-01-13
228822	KARKAVILAS, THEODORA	4B	2025-01-14
229443	BENIANI, ZAKARIA	4B	2025-01-13
230410	TREMBLAY LEFEBVRE, JORDAN	1A	2025-01-13
230554	PRUD'HOMME, PAUL	1A	2025-01-08
236721	BELLEHUMEUR, BRIGITTE	16A	2025-01-11
236745	ABDEL SAYED, SHERIF	16A	2025-01-13
239429	TCHOUTANG, YVAN ROGER	3B	2025-01-10
239508	MASITA DISU BIVUALA, CARINE	1A	2025-01-13
240250	AMIREAULT, CHRISTIAN	3B	2025-01-10
243205	KADIRI, AMINA	4B	2025-01-13
243457	ROULEAU, CATHERINE	4B	2025-01-08
243729	LESSARD, KIM	4C	2025-01-14
243916	LAMONTAGNE, MÉLISSA	3B	2025-01-10
244237	POTVIN, CHARLES	1A	2025-01-14
244237	POTVIN, CHARLES	2A	2025-01-14
244636	DUMERGEANT, KERBY	4B	2025-01-13
245473	MENETH, MOHAMMED	1A	2025-01-08
245793	GIRARD, CAMILLE	4A	2025-01-10
246292	SEYA MAPEMBA, FLORA	4A	2025-01-13
246301	LACHANCE DUMOND, ALEXANDRE	3B	2025-01-10
246373	LECLERC, VINCENT	4B	2025-01-08
248947	BUKHARI, SAYYAD TANVEER	1A	2024-10-31
250260	ALARIE, ÈVE	4C	2025-01-13
250651	FAUCHON, MÉLANIE	3B	2025-01-09
253464	DUFOUR, JONATHAN	3B	2025-01-10
254926	CARRIÈRE, SARAH	4B	2025-01-14
255346	DUBOIS-CLOUTIER, ÉMY	4B	2025-01-09
256143	TOURIGNY, SAMHUEL	1A	2025-01-13
256187	BUI, YVONNE	1A	2024-11-11
256221	OUARIACHE, ADEL	1A	2025-01-08
256464	ASSEL, OLIVIER	4A	2025-01-13
256499	SOHAL, TARANPREET-KAUR	3B	2025-01-10
256667	BEAUREGARD, MARIANNE	1A	2024-08-20

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
257682	KOUAM, DONALD PAPIN	3B	2025-01-10
257836	BARSALOU, JESSICA	4B	2025-01-10
258477	PARADIS, LIDIA	5B	2025-01-09
259185	MAILLOUX, NÈVE	3B	2025-01-10
259331	CHAMBERLAND, JUDITH	3B	2024-09-04
259595	CÔTÉ MARTEL, FRANCIS	1A	2025-01-13
260184	HÉROUX, LOUIS	1A	2025-01-13
260485	LECLAIRE, JÉRÉMIE	1A	2025-01-13
260949	LAHCENE, SARAH	4B	2025-01-10
261053	BERNIER-PAQUETTE, SARA	4B	2025-01-14
262005	LEMIEUX, ELIZABETH	3B	2025-01-10
262680	HOMÈRE, AMÉLYA	1A	2025-01-13
262927	CÔTÉ, MAGALI	1A	2025-01-08
263126	CLOUTIER, DANIELLE	16A	2025-01-13
263705	GRANT, CATHERINE LINDSAY	16A	2025-01-13
263876	KATENDE, ANUARITE-CYNTHIA	1A	2025-01-10
264199	BEKAL, NEZHA	3B	2025-01-10
264466	CAUVIER CHAREST, ELIZABETH	4B	2025-01-14
264606	BEN JANNET, BALKIS	3B	2025-01-10
264721	DUNN, MARIE-JOSÉE	3B	2025-01-09
264896	BISSON, TRISTAN	1A	2025-01-13
265242	DESJARDINS, KARINE	1A	2025-01-10
265324	GOUDOU, PIERRE PHAILL	1A	2025-01-13
265403	DOAN, GIA LOC	3B	2025-01-13
265780	LAVOIE, KEVIN	1A	2025-01-13
266147	BOLDUC-GUAY, NAOMIE	1B	2025-01-13
266463	TCHOUASSI YOUNBI, ARIANNE ÉLODIE	4B	2025-01-13
266468	DOUVILLE-LEROUX, RAFAËL	4B	2025-01-08
266601	COUTURE, ÉMILE	1A	2025-01-13

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
IA GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE	BOURBONNAIS	STEPHAN	2025-01-13

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500303	RICHARD LEMIEUX	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-10
510056	DANIEL PÉRIGNY	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2025-01-14
511525	LÉON CHIQUETTE	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-13
511528	JOANNE CRÉPAULT	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-09
514072	ACI GROUPE FINANCIER INC.	PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-08
514953	6037143 CANADA INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-10
601131	8809747 CANADA INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2025-01-10
601206	9320-5342 QUÉBEC INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2025-01-14
601428	ASSURANCES SYLVIE CHANDONNET INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES	2025-01-13
601704	LOUIS GILBERT SERVICES CONSEILS INC.	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2025-01-13
603974	FRANCINE PILON	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-13
604214	SYLVIE GRONDIN	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-13
607133	JULIEN FOURNIER-CLOUTIER	ASSURANCE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2025-01-13

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
608563	SANDRA SAVAGE SIMONEAU	ASSURANCE DE PERSONNES	2025-01-14

#### Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
SHAKEPAY INC.	COURTIER D'EXERCICE RESTREINT	2025-01-08

### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

#### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION FIERA CAPITAL / FIERA CAPITAL CORPORATION	BEARDEN	BEVERLY	2025-01-10
SHAKEPAY INC.	KARAWANI	WASSIM	2025-01-08

#### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION FIERA CAPITAL	BEARDEN	BEVERLY	2025-01-10
IA GESTION MONDIALE D'ACTIFS INC.	SIROIS	CLAUDE	2025-01-13

#### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION FIERA CAPITAL	BEARDEN	BEVERLY	2025-01-10

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
IA GESTION MONDIALE D'ACTIFS INC.	SIROIS	CLAUDE	2025-01-13

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608991	MONARQUE ASSURANCES INC.	DELVINDER SINGH	Assurance de dommages (courtier)	2025-01-08
608995	9523-8416 QUÉBEC INC.	MATHIEU ROUTHIER-CHAUSSE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2025-01-09
608996	LES SERVICES FINANCIERS AL-AYASS INC.	KARIM AL-AYASS	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2025-01-10
608997	TRUSTONE FINANCIAL INC.	DARRIN STASSO	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2025-01-10
608998	XPERTO HYPOTHÈQUES INC.	MARTIN CHARBONNEAU	Courtage hypothécaire	2025-01-10
608999	FRANCIS BOUCHARD INC.	FRANCIS BOUCHARD	Assurance de personnes	2025-01-10
609000	CABINET DALY SERVICES FINANCIERS INC.	ADIB DALY	Assurance de personnes	2025-01-13
609001	SERVICES FINANCIERS JULIEN FOURNIER-CLOUTIER INC.	JULIEN FOURNIER-CLOUTIER	Assurance de personnes Planification financière	2025-01-13
609002	LIBERTÉ STRATÉGIQUE INC.	XAVIER TURGEON	Assurance de personnes	2025-01-13
609003	16338917 CANADA INC.	PAUL SCARDERA	Expertise en règlement de sinistres	2025-01-13
609004	9524-2921 QUÉBEC INC.	DANIEL PÉRIGNY	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2025-01-14
609008	9525-9495 QUÉBEC INC.	HÉLÈNE MARCOUX	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2025-01-14

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
	SHAKEPAY INC.	ANDREW LEIGH	Courtier en placement	2025-01-08



### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1540

DATE : 9 décembre 2024

---

LE COMITÉ :	M <sup>e</sup> Claude Mageau	Président
	M. François Faucher, Pl. Fin.	Membre
	M. Charles Drolet	Membre

---

### SYNDIQUE PAR INTÉRIM DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

**EMMANUEL LAURENCE** (certificat numéro 231894, BDNI 3927601)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

**Ordonnance de non-divulgateion, non-diffusion et non-publication de tout renseignement ou information qui pourrait permettre d'identifier le consommateur concerné par la plainte disciplinaire étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

CD00-1540

PAGE : 2

[1] Le 16 juillet 2024, le comité trouve coupable l'intimé, M. Emmanuel Laurence (« M. Laurence ») des deux chefs d'infraction de la plainte disciplinaire.

[2] M. Laurence doit être sanctionné pour ne pas avoir investi la somme de 60 000 \$ qui lui avait été remise par son client V.D. contrairement au mandat qu'il lui avait confié et pour lui avoir remis de faux documents afin de lui laisser croire qu'il avait bien investi ladite somme, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (« LDPSF »).

### **PRÉCISION CONCERNANT L'AUDIENCE**

[3] M. Laurence étant absent, même si valablement notifié au préalable, le comité constate son défaut et procède à l'audition sur sanction hors sa présence conformément à l'article 144 du *Code des professions*.

### **APERÇU**

[4] M. Laurence était représentant en assurance de personnes et en assurance collective pour Investissement Valorian inc. (« Valorian ») et connaissait bien le consommateur V.D. pour avoir tous les deux œuvré dans le domaine de l'industrie de l'automobile à titre de conseiller.

[5] La somme liquide de 60 000 \$ remise par V.D. à M. Laurence devait être investie dans un premier temps avec RBC Assurances (« RBC ») et par la suite avec l'Empire compagnie d'assurance-vie (« Empire-Vie »).

[6] V.D. ayant subi une perte pour autant, a cependant été complètement indemnisé par le Fonds d'indemnisation des services financiers de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

[7] Compte tenu de la gravité objective des infractions reprochées et des facteurs subjectifs aggravants en l'espèce, la procureure de la plaignante recommande au comité que M. Laurence soit radié de façon permanente.

CD00-1540

PAGE : 3

[8] Elle réclame aussi que le comité condamne M. Laurence au paiement des déboursés et qu'il ordonne la publication d'un avis de la décision.

### **QUESTION EN LITIGE**

- **En tenant compte des circonstances propres au cas de M. Laurence, quelle est la sanction appropriée que le comité doit rendre?**

### **DÉCISION**

[9] Pour les raisons qui suivent, le comité est d'accord avec la recommandation de la procureure de la plaignante. Il ordonnera la radiation permanente de M. Laurence pour les deux chefs d'infraction et le condamnera aux déboursés.

### **ANALYSE**

[10] L'honnêteté et l'intégrité constituant le socle de toute relation professionnelle entre un représentant et son client, non seulement les gestes commis par M. Laurence sont au cœur de la profession, mais en plus ils ternissent grandement toute la profession.

[11] La règle fondamentale en matière de sanction disciplinaire est son individualisation, laquelle doit atteindre les objectifs suivants : la protection du public, la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession et enfin le droit du professionnel d'exercer sa profession, lequel objectif arrivant cependant en dernier lieu<sup>1</sup>.

[12] La procureure de la plaignante allègue essentiellement les facteurs suivants pour motiver sa recommandation :

---

<sup>1</sup> *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA), par. 37.

CD00-1540

PAGE : 4

- Les faits s'apparentent à une appropriation de fonds;
- Abus de confiance à l'égard du client;
- Mauvaise foi, malveillance et préméditation pour commettre les gestes reprochés;
- Aucune collaboration avec le syndic et le processus disciplinaire;
- Important stress causé au client.

[13] De plus, elle réfère le comité à trois décisions du comité pour appuyer sa recommandation<sup>2</sup>.

[14] Elle plaide qu'en matière d'appropriation, la sanction habituellement ordonnée par le comité de discipline est une radiation permanente.

[15] Ainsi, dans l'affaire *Murphy* où les faits sont similaires au présent dossier, le comité ordonne une radiation permanente du représentant pour une appropriation de 50 000 \$ et la confection de faux documents pour cacher son méfait<sup>3</sup>.

[16] Faisant suite à une remarque du président à l'effet que dans le présent cas, M. Laurence n'a pas été trouvé coupable de l'infraction d'appropriation contrairement à l'article 17 du *Code de déontologie* mais plutôt d'avoir contrevenu à l'article 16 de la LDPSF, la procureure de la plaignante déclare que bien que M. Laurence n'ait pas été trouvé coupable d'une appropriation de fonds, il n'en demeure pas moins que les faits qui lui sont reprochés s'apparentent à une telle infraction et qu'en conséquence, la radiation permanente s'impose tout autant.

---

<sup>2</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Carruthers*, 2020 QCCDCSF 42 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Sarr*, 2020 QCCDCSF 41 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Murphy*, 2016 QCCDCSF 4;

<sup>3</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Murphy*, Id.

CD00-1540

PAGE : 5

[17] À la demande du comité, elle produit des autorités additionnelles pour appuyer sa prétention<sup>4</sup>.

[18] Ainsi, dans l'affaire *Messier*, le comité ordonne la radiation permanente de l'intimé pour avoir détourné une somme de 18 249,87 \$ et pour avoir fabriqué de faux documents afin de cacher son méfait alors qu'il était accusé de deux chefs d'infraction en vertu, entre autres, de l'article 16 de la LDPSF et non pas en vertu de l'article 17 du *Code de déontologie*.

[19] Dans l'affaire *Fortin*, l'intimé qui avait détourné la somme de 31 000 \$ provenant des comptes de ses clients pour payer les primes de fausses propositions, avait été accusé en vertu de l'article 16 de la LDPSF et le comité ordonne aussi sa radiation permanente pour avoir contrevenu à cette infraction.

[20] Dans ces deux décisions, les intimés n'avaient pas d'antécédent disciplinaire, mais avaient remboursé les victimes, ce qui n'est pas le cas de M. Laurence, même si heureusement V.D. a été complètement indemnisé par le Fonds d'indemnisation de l'AMF.

[21] Le comité est d'opinion que même si M. Laurence n'a pas été trouvé coupable de l'infraction d'appropriation, les faits reprochés sont néanmoins d'une très grande gravité et de la nature d'une appropriation, car en n'investissant pas la somme de 60 000 \$ qui lui avait été remise par son client conformément à son mandat, il a détourné ladite somme à son avantage au détriment de son client.

[22] De plus, en se faisant, il a profité de la vulnérabilité de V.D. qui était aussi son ami et il a abusé de sa confiance.

---

<sup>4</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Messier*, 2012 CanLII 97159 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Turcotte*, 2016 CanLII 29394 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Fortin*, 2020 QCCDCSF 23 (CanLII).

CD00-1540

PAGE : 6

[23] Qui plus est, il a fabriqué, par la suite, de faux documents pour tenter de le rassurer et lui faire croire qu'il avait bien investi ladite somme, ce qui démontre ainsi sa malveillance et sa malhonnêteté.

[24] Enfin, il n'a aucunement collaboré à l'enquête du syndic, et en plus, n'a aucunement participé au processus disciplinaire.

[25] M. Laurence qui est âgé de 48 ans, avait deux années d'expérience à titre de représentant au moment des infractions et n'avait pas d'antécédent disciplinaire.

[26] Le comité est cependant d'opinion que cette absence d'antécédent disciplinaire n'est pas un facteur atténuant qui pourrait l'amener à conclure que la radiation permanente de M. Laurence n'est pas appropriée dans les circonstances.

[27] Pour toutes ces raisons, en considérant les éléments tant objectifs que subjectifs, le comité est d'opinion que la radiation permanente de M. Laurence s'impose afin de respecter les principes de protection du public, d'exemplarité et de dissuasion, tout en étant conforme aux principes jurisprudentiels.

[28] Le comité condamnera aussi M. Laurence au paiement des déboursés, mais n'ordonnera pas, tel que demandé par la procureure de la plaignante, la publication d'un avis de la présente décision.

[29] En effet, avec tout le respect pour l'opinion contraire, le comité considère qu'il n'a pas un tel pouvoir en vertu du *Code des professions*, applicable par renvoi conformément à l'article 376 de la LDPSF.

[30] L'article 156, alinéa 7 du *Code des professions* prévoit que le comité doit décider « *lors de la décision imposant une radiation temporaire ou une limitation ou une suspension temporaire du droit d'exercer des activités professionnelles* », si un avis de cette décision doit être publié dans un journal local. (nos soulignés)



CD00-1540

PAGE : 7

[31] Par conséquent, le comité n'a pas une telle compétence pour ce faire lorsqu'il ordonne la radiation permanente d'un représentant.

[32] En fait, dans un tel cas de radiation permanente, le législateur prévoit que c'est plutôt au secrétaire du conseil de discipline que revient l'obligation en vertu de l'article 180 du *Code des professions* de faire publier un tel avis :

*« 180. Le secrétaire du conseil de discipline doit faire parvenir à chacun des membres de l'ordre auquel appartient un professionnel qui fait l'objet d'une radiation provisoire, temporaire ou permanente du tableau, dont le droit d'exercice est limité ou suspendu, ou dont le permis ou le certificat de spécialiste est révoqué, un avis de la décision définitive du conseil de discipline ou du Tribunal des professions, selon le cas, entraînant cette radiation, limitation, suspension ou révocation et, le cas échéant, un avis d'une décision du conseil de discipline rectifiant une telle décision ou du tribunal rectifiant ou révisant une telle décision. Cet avis doit comprendre le nom du professionnel, le lieu de son domicile professionnel, le nom de l'ordre dont il est membre, sa spécialité le cas échéant, la date et la nature des faits qui lui sont reprochés, dans le cas d'une radiation provisoire ou d'une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles, ou de l'infraction qu'il a commise ainsi que la date et un sommaire de la décision.*

*De plus, le secrétaire du conseil doit faire publier cet avis dans un journal circulant dans le lieu où le professionnel visé avait son domicile professionnel, lorsqu'il fait l'objet d'une radiation permanente, d'une limitation ou d'une suspension permanente de son droit d'exercice ou d'une révocation de son permis ou de son certificat de spécialiste. Il peut également faire publier un avis dans un journal circulant dans tout autre lieu où le professionnel a exercé ou pourrait exercer sa profession. Le secrétaire du conseil choisit le journal le plus susceptible d'être lu par la clientèle du professionnel.*

*L'ordre peut récupérer du professionnel visé les frais payés pour la publication des avis prévus au présent article. » (nos soulignés)*

CD00-1540

PAGE : 8

[33] Les obligations du secrétaire du conseil de discipline en vertu de l'article 180 du *Code des professions* sont impératives<sup>5</sup>.

[34] Cela étant, le comité considère qu'il ne peut donc pas émettre une telle ordonnance demandée par la procureure de la plaignante, laquelle serait alors ultra vires de ses pouvoirs.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**ORDONNE** la radiation permanente de l'intimé sous chacun des chefs d'infraction;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*;

**PERMET** la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), à savoir par courrier électronique.

(S) M<sup>e</sup> Claude Mageau

---

**M<sup>e</sup> CLAUDE MAGEAU**

Président du comité de discipline

(S) François Faucher

---

**M. FRANÇOIS FAUCHER, PL. FIN.**

Membre du comité de discipline

(S) Charles Drolet

---

**M. CHARLES DROLET**

Membre du comité de discipline

---

<sup>5</sup> A.A. c. *Gaudreau*, 1996 CanLII 6584 (QC CA); *Chambre de la sécurité financière c. Wilson*, 2008 CanLII 5705 (QC CDCSF).

CD00-1540

PAGE : 9

**M<sup>e</sup> Julie Piché**  
CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE  
Avocate de la partie plaignante

**M. Emmanuel Laurence**  
Partie intimée  
Absent et non représenté

Date d'audience : 5 septembre 2024

Date à laquelle le dossier a été pris en délibéré : 26 septembre 2024

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

**A0221**  
**A1321**

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRI

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.